

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**20** L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre

**23** Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE  
Jean-Louis LELIEVRE (arrivé à 19h16) - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER (départ à 19h45) - Hervé MORICE  
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS  
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICHAULT  
Françoise HAFFRAY

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET (arrivé à 19h16)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE (départ à 19h45)
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Brieg PICHAULT
- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence DUPONT

**Absents :** David PELOW - Didier NOUZILLEAU -  
Cécile NICOLAS Michel CONANEC - Aurélie LE  
GUNEHEC - Alain DESMARS

Jessica NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

L'école maternelle Anne Frank a été construite dans les années 1960 et fait partie intégrante de l'ensemble scolaire Léo Lagrange / Anne Frank, avec l'école élémentaire Léo Lagrange.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2024, dans le but d'étudier la mise en œuvre de la géothermie en lieu et place du chauffage gaz de l'ensemble scolaire. Cette étude a abouti au lancement du projet actuellement en cours d'études de maîtrise d'œuvre.

Cependant l'étude de faisabilité a mis en évidence un niveau d'isolation insuffisant de l'enveloppe des bâtiments de l'école maternelle Anne Frank, défaut qui engendrera des baisses de performance de la géothermie, une fois celle-ci mise en place.

Dans cette optique un audit énergétique a été effectué pour appuyer ces conclusions au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Sur cette base une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée lors du 2<sup>nd</sup> semestre 2025 et les travaux sont envisagés en cours d'année 2026 et 2027. Ces travaux doivent se concentrer sur les murs extérieurs, la toiture ainsi que la ventilation et quelques menuiseries extérieures.

L'enveloppe financière prévisionnelle basée sur les conclusions de l'audit nous amène à un montant global de travaux de 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel, connu à ce jour est décrit dans le tableau ci-dessous :

Acte publié et certifié exécutoire le 05/12/2025

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 novembre 2025

**DEL\_20251126\_15**

Objet :

**Ecole Anne Frank**

**Rénovation de  
l'enveloppe**

**DETR / FIT 2026**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**27 novembre 2025**

Et que la convocation avait été faite le

**19 novembre 2025**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20251126-DEL\_20251126\_15-DE

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	500 000,00 €	DETR (FIT) - 2026	200 000,00 €
		Autofinancement	300 000,00 €
	500 000,00 €		500 000,00 €

La première demande de subvention DSIL pour laquelle le Conseil Municipal a délibéré le 29 janvier 2025 a essuyé un refus le 19 août 2025, ce qui entraîne cette nouvelle demande.

La présente demande de subvention DETR est envisagée sur la base théorique d'un taux de 40% de subventions, maximum possible.

Au cas où la loi de finance 2026 supprimerait le dispositif DSIL/DETR au profit du dispositif FIT (Fonds d'Investissement pour les Territoires), la demande de subvention serait transférée sur ce fonds.

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions si le taux de 80 % n'était pas atteint (Fond écoles Conseil régional, Fond vert, ...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 17 novembre 2025,

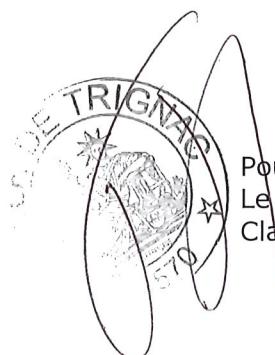
**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : D'ACTER la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments de l'école maternelle Anne Frank.

**Article 2** : DE DIRE que les dépenses seront inscrites au chapitre 23, article 2313 et les recettes au chapitre 13, article 1311 du budget 2026.

**Article 3** : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Transmis à M. le Sous-Prefet le :
Reçu par M. le Sous-Prefet le :
Publié le
ID : 044-214402109-20251126-DEL_20251126_15-DE
Retour en Mairie le :
Publie ou affiche le :